

# **Frelon                      Asiatique                      —**

## **Destruction des nids**

La CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) a mis en place une procédure destinée à éradiquer les nids de frelons qu'ils soient sur le domaine privé ou sur le domaine public.

Si vous détectez un nid de frelons, chez vous ou sur le domaine public, vous devez remplir une déclaration et y adjoindre une photo du nid.

Sur le domaine privé, la CCVC prend en charge le coût de la destruction du nid, une fois la déclaration remplie.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la procédure ainsi qu'au formulaire de déclaration.